



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 18

L'an deux mil vingt-six le cinq juin, le Conseil municipal de la commune de SEGONZAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de GEORGES Laurent, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 26/05/2026

OBJET ELECTION DELEGUES CONSEIL MUNICIPAL ELECTION S SENATORIALES	<u>PRESENTS</u> : M. GEORGES Laurent, Mme LAURICHESSE Léa, Mme HERAULT Laure, M. DESCARSIN Patrick, Mme BARBOT Marina, Mme BONNAUD Muriel, Mme LIMOUZIN Agnès, M. DUPERRAY David, M. GILLARDEAU Romain, Mme MOUCHON BERTACCHI Mélanie, M. GEORGEON Daniel, M. BOUCHE Victor, Mme BRETAGNE Janine,
	<u>Excusés</u> : M. PERRIN Vincent, M. HOSTEING Etienne, Mme GUERBE Nathalie, Mme NOEL Clarisse, M. MICHAUX Francis et M. RUMEAU Vincent <u>Procurations</u> : M. PERRIN Vicent a donné procuration à M. DESCARSIN Patrick, M. MICHAUX Francis a donné procuration à Mme BRETAGNE Janine, Mme GUERBE Nathalie a donné procuration à Mme BONNAUD Muriel, Mme NOEL Clarisse a donné procuration à Mme LAURICHESSE Léa, M. HOSTEING Etienne a donné procuration à M. GEORGES Laurent
	<u>Secrétaire de séance</u> : M. DESCARSIN Patrick

M. le Maire demande à l'assemblée si le compte-rendu de la réunion du 26/05/2026 transmis par voie électronique n'appelle aucune observation et si le conseil valide le document.

M. DESCARSIN Patrick souhaite revenir sur les remarques de Mme BRETAGNE Janine portant sur la vente de l'immeuble 8 rue Millardet. Il précise que les services des Domaines ont été sollicités mais qu'ils n'ont pas donné suite car l'estimation de l'immeuble était en deçà de 180 000€.

Mme BRETAGNE répond que sa remarque portait sur le mode de saisie des Domaines qui dans le cas d'une aliénation vaut pour le 1^{er} euro engagé alors que le seuil des 180 000€ vaut pour les acquisitions.

M. DESCARSIN poursuit et stipule que le plan de financement de l'opération validé en janvier 2024, décision rappelée par Mme BRETAGNE à l'assemblée, celui-ci prévoyait une subvention Fonds verts à hauteur de 50%. Or, après avoir rencontré M. le Sous-Préfet, le financement pouvant être accordé à la collectivité était plafonné à 35%, ce qui a conduit à modifier le plan de financement et à l'abandon de l'opération du fait du reste à charge.

► Après délibération, le Conseil Municipal valide le compte rendu de la réunion du 26/05/2026.

1. AFFAIRES GENERALES

1.1 Désignation délégués élections sénatoriales 2026

✓ M. Le Maire rappelle que les élections sénatoriales auront lieu le 27 septembre 2026, que les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par un collège de « grands électeurs ».

Le collège électoral est composé :

- des députés et sénateurs
- des conseillers régionaux élus dans le département, ainsi que des conseillers de l'Assemblée de Corse désignés dans les conditions prévues par le code électoral, les conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,
- des conseillers départementaux
- et des délégués des conseils municipaux : ces derniers représentent 95% des quelques 162 000 grands électeurs au total.

✓ Les délégués doivent avoir la nationalité française et être inscrits sur la liste électorale de la commune intéressée.

Le vote est obligatoire pour les grands électeurs (article L 318 du code électoral). S'ils ne peuvent voter pour un motif légitime, ils sont remplacés par un autre grand électeur. Si la non-participation au scrutin n'est pas justifiée, le grand électeur encourt une amende de 100€.

✓ Pour information le nombre de délégué à désigner pour la commune de Segonzac est de 5 délégués titulaires et 3 suppléants.

Mode de scrutin :

Il est rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 132, 138 et 142 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur une même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, au scrutin secret.

Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

✓ Le bureau de vote présidé par M. Le Maire est constitué d'un secrétaire et de 4 assesseurs qui sont les 2 plus âgés de l'assemblée délibérante et des 2 plus jeunes (à savoir Mme BRETAGNE Janine et M. Patrick DESCARSIN et Messieurs Daniel GEORGEON et Victor BOUCHE)

A l'issue du dépouillement, un procès-verbal est dressé signé par l'ensemble des membres du bureau de vote.

✓ M. Le Maire indique qu'une liste a été déposée et la porte à connaissance de l'assemblée :

Liste GEORGES Laurent

Délégués titulaires : L. GEORGES, L. LAURICHESSE, E. HOSTEING, A. LIMOUZIN et F. MICHAUX

Délégués suppléants : L. HERAULT, V. PERRIN et J. BRETAGNE

Du matériel électoral est mis à disposition de l'assemblée : bulletins, isoloir et urne.

L'assemblée délibérante invitée à désigner les conseillers municipaux délégués aux élections sénatoriales 2026 procède au vote.

► Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 18
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 18
- majorité absolue : 10

✓ Ont obtenu à la majorité absolue et proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales :

- M. GEORGES Laurent 18 voix
- Mme LAURICHESSE Léa 18 voix
- M. HOSTEING Etienne 18 voix
- Mme LIMOUZIN Agnès 18 voix

- M. MICHAUX Francis 18 voix

✓ Ont obtenu à la majorité absolue et proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales :

- Mme HERAULT Laure 18 voix

- M. PERRIN Vincent 18 voix

- Mme BRETAGNE Janine 18 voix

Le procès-verbal et la feuille de proclamation sont rédigés et transmis aux services de la Préfecture. Un exemplaire de la feuille de proclamation est affiché en mairie.

2. QUESTIONS DIVERSES

Mme HERAULT Laure rappelle les dates des fêtes des écoles :

13/06/2026 : Fête école privée

16/06/2026 : Fête école publique

19/06/2026 : Chorale du Collège salles municipales

M. le Maire informe qu'il a eu le plaisir de remettre la médaille de la ville à Mme Eve Ruggieri présente à Segonzac ce jour à l'occasion de la dédicace de son livre et qu'elle sera la marraine du prochain salon des auteurs et des arts en 2027.

Il rappelle le départ le dimanche 07/06/2026 du Tour de France pour des vies au profit de la lutte contre les cancers pédiatriques, mais également, le Trail de la Grande Champagne le 20/06/2026, l'accueil des nouveaux arrivants et nouveaux nés au petit parc le 26/06/2026 et le spectacle de danse de l'association K'Danse le 27/06/2026 aux salles municipales.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance est levée à 19h30

GEORGES Laurent



LAURICHESSE Léa



HERAULT Laure



BARBOT Marina



BONNAUD Muriel



LIMOUZIN Agnès



DUPERRAY David



GILLARDEAU Romain



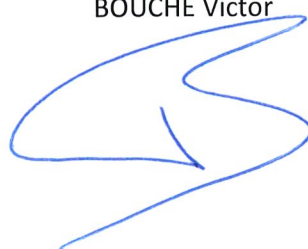
MOUCHON BERTACCHI
Mélanie



GEORGEON Daniel



BOUCHE Victor



BRETAGNE Janine



